

## PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 27 juillet 2023

**Commission de l'arrondissement d'Alès  
pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique  
dans les établissements recevant du public (ERP)**

N°18 MEJANNES-LE-CLAP CENTRE SPORTIF- Bâtiment Lou Sanglier Espace Gard Découverte E16400017-000 Visite de réception avant ouverture	Effectifs  Public : 265 Personnel : 20 Total : 285	Classement  Type : R-H avec activité(s) : W R X N Catégorie : 4
--	--	---

- Vu le rapport établi par le service départemental d'incendie et de secours du Gard dans le domaine de la sécurité incendie, au regard du dossier ci-dessus cité
- Vu la proposition d'avis du rapport du groupe de visite ci-joint

**Avis conclusif  
émis lors de la réunion de la commission**

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> <b>Favorable</b><br>(avec prescriptions mentionnées au rapport)  | <input type="checkbox"/> <b>Défavorable</b> |
| <input type="checkbox"/> <b>Non examiné</b><br>La commission ne peut se prononcer en l'absence du maire, de l'adjoint ou du conseiller désigné par lui ou de son avis écrit motivé (article 12 du décret n°95-260 du 08 mars 1995) |   |

**OBSERVATIONS :**

**Le sous-préfet ,  
président de la commission de sécurité de  
l'arrondissement d'Alès,**

  
**Jean RAMPON**